Service de l'Information Aéronautique
DSNA

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

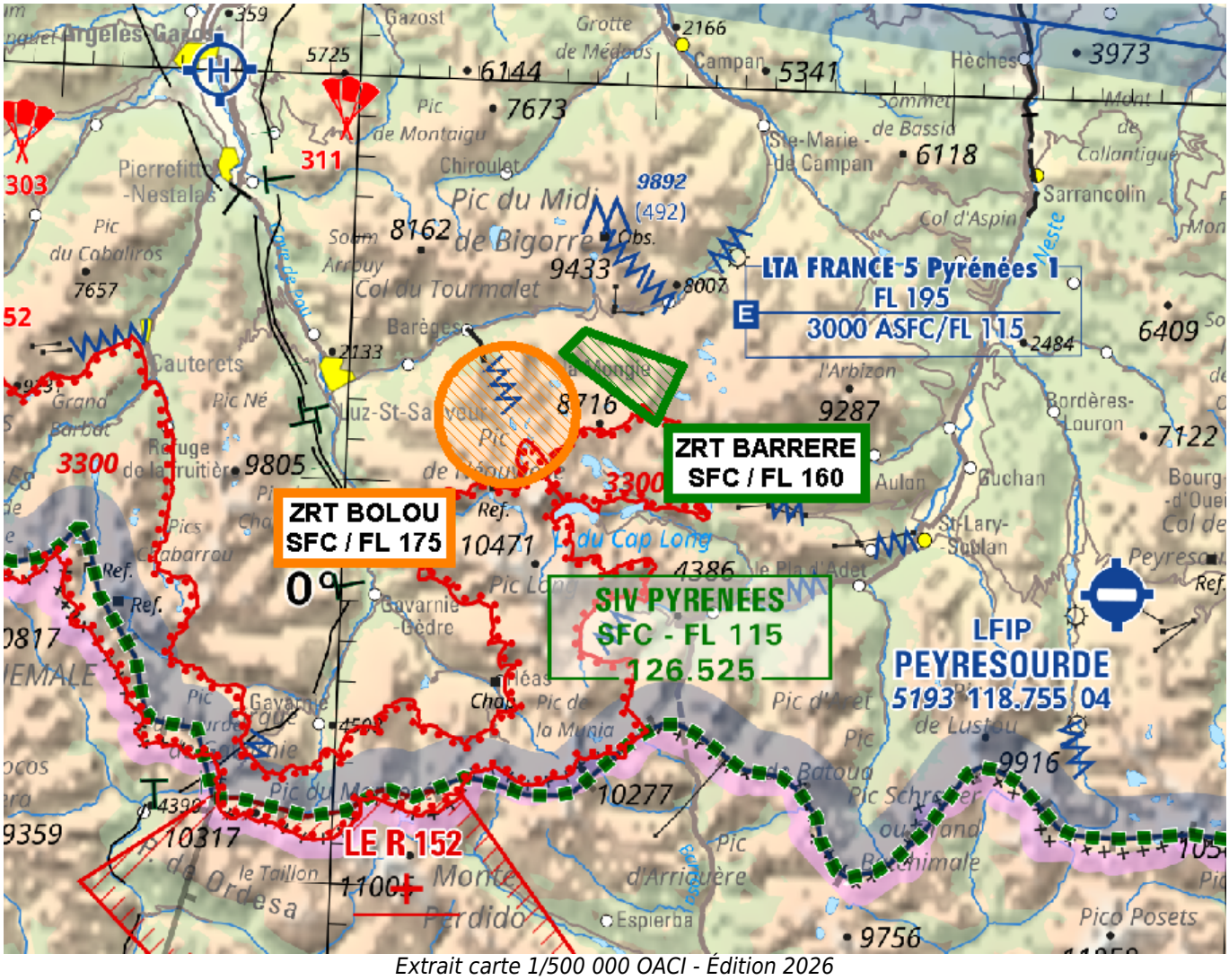
Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

SUP AIP 249/26
Date de publication : 19 NOV 2026

Objet :	**Création de 2 Zones Réglementées Temporaires (ZRT) dans la région de Barèges (65).**
En vigueur :	**Du jeudi 03 décembre 2026 au jeudi 01 avril 2027**

Lieu : FIR : BORDEAUX LFBB

CE SUP AIP ANNULE ET REMPLACE LE SUP AIP 235/2026.



Extrait carte 1/500 000 OACI - Édition 2026

ACTIVITÉ
Activités spécifiques Défense

FR
© SIA

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

TOUTES LES ZONES

- Du 03 décembre 2026 au 01 avril 2027 H24 *tous les jours sauf Samedi, Dimanche et jours fériés* Activable par NOTAM avec préavis de 72 h - *Sauf du samedi 19 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027 inclus, et du samedi 6 février 2027 au dimanche 21 février 2027 inclus*

INFORMATION DES USAGERS

- PYRENEES INFO : 126,530 MHz

GESTIONNAIRES

Directeur d'exercice (DIREX)

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui se substituent aux espaces aériens avec lesquels elles interfèrent.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM :

Contournement obligatoire sauf pour les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après contact téléphonique avec le DIREX.

SERVICES RENDUS

Service d'information de vol et d'alerte rendus par les organismes habituels.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT BARRERE	ZRT BOLOU
LIMITES LATÉRALES 42°51'42'' N,000°10'22'' E 42°53'06'' N,000°11'13'' E 42°53'53'' N,000°07'55'' E 42°53'21'' N,000°07'10'' E 42°51'42'' N,000°10'22'' E	**LIMITES LATÉRALES** cercle de 1.7nm de rayon centré sur 42°51'45''N,000°05'22''E
LIMITES VERTICALES SFC / FL 160	**LIMITES VERTICALES** SFC / FL 175

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'activité :	**Pendant l'activité :**
COMALAT/section espaces : Tel : 03.87.15.58.86/87	DIREX : publication du numéro par NOTAM

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Toutes les activités aériennes légères sportives et récréatives situées à l'intérieur de la ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.

FR
© SIA